

Québec, le 7 avril 2021

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires, 1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

La présente fait suite à la question inscrite au feuillet du député de Rimouski, du 11 mars 2021, demandant au gouvernement de s'assurer que les députés puissent compter sur le même budget dédié au programme Soutien à l'action bénévole (SAB) que celui de 2020-2021.

Le programme SAB vise à favoriser l'action bénévole locale en soutenant financièrement les organismes admissibles dans leurs efforts pour combler les besoins en matière d'activités communautaires, de loisir, de sport et d'activités physiques, ainsi que d'équipements légers. Les projets doivent contribuer au développement local et respecter l'esprit des interventions gouvernementales en loisir, en sport, en activités physiques et en matière d'activités communautaires.

L'enveloppe habituelle du programme SAB est de 10,4 M\$. Eu égard au contexte de la pandémie, l'enveloppe de ce programme a été bonifiée à 30,4 M\$ pour l'année financière 2020-2021.

Plusieurs organismes ont perdu des bénévoles depuis le début de la pandémie et les besoins sont particulièrement urgents en cette période de crise. Ainsi, une aide financière supplémentaire sera accordée au programme SAB pour permettre un soutien accru aux organismes communautaires qui offrent des services aux clientèles vulnérables. Dans le cadre du budget 2021-2022, le gouvernement a prévu des investissements additionnels de 10 M\$ pour ce programme. Ainsi, l'enveloppe totale pour ce programme en 2021-2022 sera de 20,4 M\$.

Veuillez agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.



ISABELLE CHAREST